

Fiche de données de sécurité

Exemple

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 20-03-2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Example

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation:
Multi-surface nettoyage.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Example

E-mail: Example

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre antipoison de Paris, Tel : +33 (0)1 40 05 48 48.
Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse au sens de la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE.

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP):

Eye Irrit. 2 – H319.

2.2 Éléments d'étiquetage n° 1272/2008 (CLP):

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Contient:

Conseils de prudence

P264 Se laver les mains soigneusement après utilisation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Fiche de données de sécurité

Exemple

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 20-03-2015

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Ne contient pas de substance PBT ou vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1/2 Caractérisation chimique: Substances

N°CAS/EINECS	Nom chimique	%	Classification
68515-73-1 / 500-220-1	alkyl polyglucoside	<4	Xi; R41. Eye Dam. 1; H318.
5131-66-8 / 225-878-4	éther monobutylique du propylène-glycol	0-5	Xi; R36/38. Flam. Liq. 3; H226, Eye Irrit. 2; H319, Skin Irrit. 2; H315.

Une explication totale des phrases H/R se trouve au point 16. Les valeurs limites d'hygiène de travail sont indiquées au point 8, à condition d'être disponibles.

3.3 Autres informations:

-

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Généralités: D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Après inhalation: Voie d'exposition peu probable.

Après contact avec la peau: Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Laver rapidement avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après ingestion: Voie d'exposition peu probable.
Rincer la bouche avec de l'eau. Obtenir des soins médicaux.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir Section 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin. Traiter les symptômes.

Fiche de données de sécurité

Exemple

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 20-03-2015

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers:

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 8. Éviter le contact avec les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir Section 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter toute exposition inutile. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 8. Éviter le contact avec les yeux.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Toujours garder dans des containers dans les mêmes matériaux que l'original.

Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle:

Fiche de données de sécurité

Exemple

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 20-03-2015

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL / PNEC

éther monobutylique du propylène-glycol

DNEL

worker:

Long-term exposure- systemic effects, Inhalation: 270.5 mg/m³

worker:

Long-term exposure- systemic effects, dermal: 44 mg/kg

consumer:

Long-term exposure- systemic effects, Inhalation: 33.8 mg/m³

consumer:

Long-term exposure- systemic effects, oral: 8.75 mg/kg

consumer:

Long-term exposure- systemic effects, dermal: 16 mg/kg

PNEC

freshwater: 0.525 mg/l

marine water: 0.0525 mg/l

intermittent release: 5.25 mg/l

sediment (freshwater): 2.36 mg/kg

sediment (marine water): 0.236 mg/kg

soil: 0.16 mg/kg

STP: 10 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques de prévention:

Faites preuve d'une prudence ordinaire lors de l'utilisation du produit.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec les yeux. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.



Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire.

Protection des mains:

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. EN 374. Caoutchouc de butyle >480 min

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques. EN 166.

Protection de la peau:

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Fiche de données de sécurité

Exemple

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 20-03-2015

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique: Solide	Odeur: Aromatique	Couleur: Crème de couleur blanc	pH: 4-6	Viscosité: -
Point d'inflammation °C: 95 °C	Point d'ébullition (°C): 95-98 °C	Pression de vapeur: -	Densité g/cm³: >1	Point de fusion (°C): -
Inflammabilité (°C): -	Auto-inflammabilité: Pas auto-inflammable.	Limite d'explosivité (Vol %): -	Solubilité dans l'eau 20 °C: Soluble	

9.2 Autres informations:

-

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité:** Aucune dans des conditions normales.
- 10.2 Stabilité chimique:** Stable dans des conditions normales.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:** Aucun connu.
- 10.4 Conditions à éviter:** Aucun connu.
- 10.5 Matières incompatibles:** Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:** Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le section 1.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:	éther monobutylique du propylène-glycol:			
	Oral:	LD50:	Rat:	3300 mg/kg
	Dermal:	LD50:	Rat:	>2000 mg/kg
	Inhalation:	LC50:	Rat:	>3,4 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non classé comme substance ou mélange dangereux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux

Respiratoires Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non classé comme substance ou mélange dangereux.

Danger par aspiration: Non classé comme substance ou mélange dangereux.

Fiche de données de sécurité

Exemple

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 20-03-2015

Mutagenicité sur les cellules germinales: Non classé comme substance ou mélange dangereux.

Cancérogénicité: Non classé comme substance ou mélange dangereux.

Toxicité pour la reproduction (fertilité): Non classé comme substance ou mélange dangereux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique: Non classé comme substance ou mélange dangereux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée: Non classé comme substance ou mélange dangereux.

Informations Complémentaires: -

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Effets écotoxicologiques: éther monobutylique du propylène-glycol:

Daphnia:	EC50:	48 hours:	>1000 mg/l
Algae:	EC50:	96 hours:	>1000 mg/l
Fish:	LC50:	96 hours:	>560-1000 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Persistance: éther monobutylique du propylène-glycol:
Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

éther monobutylique du propylène-glycol:
L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4 Mobilité dans le sol: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:
Ne contient pas de substance PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes: Donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés: Pas d'exigences particulières.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse.

Fiche de données de sécurité

Exemple

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 20-03-2015

	ADR/RID	IMDG/IMO
14.1 Numéro ONU	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	-	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

-

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

-

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Fournisseurs fiche technique de sécurité, Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H/R mentionnées sous les Chapitres 3:

R 41 risque de lésions oculaires graves.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Autres informations:

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques encourus

Fiche de données de sécurité

Exemple

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 20-03-2015

lorsqu'un produit est destiné à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Homologué par:

SRS

www.msds-eu.com
